



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue le quinze (15) décembre deux mille seize (2016), à 19h00, sous la présidence de Monsieur Dominic Tremblay, maire, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1026, chemin des Coudriers.

SONT PRÉSENTS :

- . Dominic Tremblay, maire
- . Viateur Tremblay, conseiller
- . Ginette Claude, conseillère
- . Céline Dufour, conseillère
- . Patrice Desgagnés, conseiller
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

EST ABSENTE : . Violette Bouchard, conseillère

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : . Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DU BUDGET 2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

#2016-12-432 - Ouverture de la séance

À 19h00, le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

#2016-12-433 – Adoption du budget 2017 de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget équilibré pour l'année 2017 au montant de 2 040 803,00 \$, tel que présenté ci-après à savoir :



Municipalité de L'Isle-aux-Coudres
1026, ch. des Coudriers, Isle-aux-Coudres, Qc G0A 3J0

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017

<u>Revenus de sources locales :</u>	2017
Taxe foncière générale	1 229 402.00 \$
Taxe spéciale (projet aq. et ég. à l'ensemble immo.)	34 265.00 \$
Taxe spéciale (voirie chemin du Mouillage)	80 400.00 \$

Taxe spéciale base aqueduc et égout	102 794.00 \$
Taxe d'aqueduc et d'égout (secteur visé - fonctionnement)	277 258.00 \$
Enlèvement des ordures	194 622.00 \$
Taxes spéciales STQ/Industrie Océan	32 413.00 \$
Autres revenus	45 100.00 \$
Sous total	1 996 254.00 \$

Compensation tenant lieu de taxes :

École primaire et secondaire	24 500.00 \$
Sous total	24 500.00 \$

Transferts inconditionnels et conditionnels:

Redevance éolienne	20 049.00 \$
Sous total	20 049.00 \$

TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS : **2 040 803.00 \$**

Dépenses :

Administration générale	420 905.00 \$
Sécurité publique	247 266.00 \$
Transport	229 755.00 \$
Hygiène du milieu	471 881.00 \$
Santé et bien-être	- \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire et développement	73 699.00 \$
Loisirs et culture	227 829.00 \$
Intérêt pour dette à long terme	54 556.00 \$
Sous total	1 725 891.00 \$

Affectations :

Financement à même les dépenses courantes (immobilisation)	75 680.00 \$
Travaux de réfection chemin du Mouillage	150 000.00 \$
Appropriation surplus accumulée non affecté	(69 600.00) \$
Sous total	156 080.00 \$

Remboursement en capital	158 832.00 \$
Sous total	158 832.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS **2 040 803.00 \$**

#2016-12-434 – Période de questions

La période de questions est ouverte à 19h07.

Les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 19h40.

#2016-12-435 – Levée de la séance extraordinaire du 15 décembre 2016

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance extraordinaire du 15 décembre 2016, à 19h40.

Dominic Tremblay, maire

Pamela Harvey, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du *Code municipal*, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 9 janvier 2017. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Dominic Tremblay, maire